

courbe en plein cintre. De chaque côté de la nef, cinq fenêtres en plein cintre s'ouvrent dans le mur extérieur, et une baie de la même forme est percée au-dessus du portail.

Les travées qui communiquaient avec le bas côté nord sont bouchées par des murs modernes depuis la démolition de ce collatéral; mais l'autre bas côté, recouvert d'un plafond de bois et éclairé par cinq fenêtres en plein cintre, est encore intact. Le chœur, encadré par un grand arc triomphal en tiers-point, est voûté en berceau brisé : les trois baies accouplées qui l'éclairent ont leur archivoltte cintrée. A l'extérieur, un portail en plein cintre, dont le linteau est appareillé à l'aide de crossettes, occupe le centre de la façade. Ses voussures ornées de plusieurs tores et d'un rang de damiers retombent sur six colonnettes et sur des chapiteaux garnis de palmettes et de monstres ailés (1). Les fenêtres de la nef sont entourées d'un cordon à double biseau, et la corniche se compose de petites arcatures en plein cintre subdivisées par deux arcades secondaires et surmontées de damiers (2). On distingue sur les modillons des billettes, des têtes grimaçantes, des prismes et des rosaces. C'est un type de corniche très répandu dans la région de Beauvais au XII<sup>e</sup> siècle. Les trois baies en plein cintre de l'abside sont encadrées par une moulure à double biseau. Une fenêtre identique s'ouvre au milieu du pignon. Cette chapelle, aussi vaste qu'une église rurale, se fait remarquer par la perfection de son appareil et par la simplicité de son style. Ses caractères archéologiques permettent de l'attribuer au premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle.

L'église paroissiale d'Autheuil en Valois, dédiée à saint Martin, est un monument construit vers 1150, qui fut complètement remanié au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle. On remarque au bas de la nef une petite tribune du XII<sup>e</sup> siècle, voûtée par une croisée d'ogives à gros boudin, et le croisillon nord du transept conserve encore des arcs ogives de la même époque, garnis d'une gorge entre deux tores. Le chœur, bâti sur un plan polygonal, est éclairé par six fenêtres en plein cintre, mais ses voûtes primitives ont été refaites au XV<sup>e</sup> siècle. Dans la façade s'ouvre un portail encadré par quatre colonnettes et par un linteau qui repose sur deux corbeaux assez bizarres : son archivoltte en plein cintre est garnie d'un tore entre deux gorges, de petites fleurs et de feuilles d'acanthé. Il est probable que le pignon primitif se terminait par une arcade destinée à loger une petite cloche.

## CHAPELLE DU PRIEURÉ DE BELLEFONTAINE

Le prieuré de Bellefontaine (3) avait été fondé par l'abbaye de Saint-Barthélemy de Noyon vers le milieu du règne de Louis VI, car le plus ancien document qui en mentionne l'existence porte la date de 1125 (4). Lisiard, évêque de Soissons, se fit le bienfaiteur des religieux du prieuré, et son successeur Josselin de Vierzy leur accorda diverses dîmes à Nampcel et dans la forêt de Lombray en 1145 (5). Les moines de Bellefontaine obtinrent en 1165 le droit d'usage dans la

(1) Cf. pl. XVIII, fig. 3, 4 et 5.

(2) *Ibid.*, fig. 7.

(3) Oise, arr. de Compiègne, canton d'Attichy, commune de Nampcel.

(4) Archives de l'Oise, H. 459.

(5) *Ibid.*, H. 457.

forêt de Caisnes, grâce à l'intervention de Guy, seigneur de Noyon. Oudart, prévôt de Camelin, leur donna des terres à Caisnes en 1177, et le chapitre de Pierrefonds leur céda des biens situés au même lieu vers 1180, moyennant une rente annuelle (1). Guy de Coucy avait octroyé des rentes et des terres au prieuré en 1189 avant de partir pour la croisade. A son retour de Palestine, il apprit que ses engagements n'avaient pas été tenus, et il s'empressa de les renouveler en 1198. Néanmoins ses hommes d'armes n'hésitèrent pas à piller le prieuré vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, mais Guy reconnut ses torts devant Étienne de Nemours, évêque de Noyon, en restituant aux religieux tous leurs biens. Il ratifia même les donations faites à leur profit par le sergent Bernard et par Roger de Nampcel en 1197 et en 1202 (2).

C'est en 1125 que Lisiard, évêque de Soissons, autorisa les moines de Bellefontaine à bâtir une chapelle dans leur prieuré, comme le prouve la charte inédite publiée plus loin (3). L'endroit où s'élevait le prieuré avait souvent fait l'objet de litiges entre les évêques de Soissons et de Noyon, parce qu'il se trouvait au bord d'une petite enclave attribuée au diocèse de Noyon dès le IX<sup>e</sup> siècle (4). Les limites des terroirs de Caisnes et de Nampcel étaient mal définies dans le voisinage de Bellefontaine, et il importait de savoir à quelle paroisse la nouvelle chapelle serait rattachée. Rainouard, abbé de Saint-Barthélemy, s'adressa donc à l'évêque de Soissons pour réclamer son intervention, et Lisiard réunit le prieuré à la paroisse de Nampcel. Il accorda par la même charte divers privilèges aux religieux de Bellefontaine, en réglant la façon de percevoir les dîmes pour éviter toute occasion de conflit avec le curé. Ce document nous permet d'affirmer que la chapelle fut élevée entre les années 1125 et 1130, car les moines n'auraient pas sollicité la permission de construire sans avoir l'intention d'en profiter immédiatement.

M. Anthyme Saint-Paul suppose que l'évêque de Noyon contesta la juridiction de l'évêque de Soissons sur le prieuré de Bellefontaine (5), et prétend que les moines attendirent de nouvelles ressources avant de se mettre à l'œuvre après 1130. C'est une hypothèse qui n'est justifiée par aucun texte. Si quelques abbayes fondées dans des régions déshéritées ont bâti des églises provisoires, rien ne prouve que les religieux de Bellefontaine aient imité cet exemple, car la construction de leur chapelle n'exigeait pas une lourde dépense, et le style du monument n'indique pas une période avancée du XII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, la chapelle était desservie par deux prêtres; mais pour mieux assurer le service du culte, Guy de Coucy institua en 1190 un troisième chapelain à Bellefontaine, après avoir affecté une rente annuelle à son entretien (6). Ce petit monument, qui se conserva intact jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, fut dévasté pendant les guerres de religion. Depuis la Révolution, le prieuré est converti en ferme, mais les ruines de la chapelle offrent encore un véritable intérêt archéologique.

Le plan de l'édifice (7) se compose d'une nef accompagnée de deux collatéraux qui se prolongent de chaque côté du chœur carré (8). La nef, dont il reste encore quelques ruines, devait être recouverte au XII<sup>e</sup> siècle par une seule croisée d'ogives garnie de trois tores, si l'on en juge par une amorce de nervure qui vient retomber sur un fût coupé près de l'arc triomphal. Cette grande voûte établie sur plan carré embrassait donc les deux travées de la nef. Il est intéressant de

(1) Archives de l'Oise, H. 456.

(2) *Ibid.*, H. 459.

(3) M. Graves a signalé le premier ce document dans l'*Annuaire de l'Oise*, année 1840, p. 83, et M. Couard en a donné l'analyse dans l'*Inventaire sommaire des archives ecclésiastiques de l'Oise*, t. I, p. 97.

(4) FLODOARD, *Historia ecclesie Remensis*, liv. II, chap. XVIII.

(5) *Revue de l'art chrétien*, année 1895, p. 11.

(6) Archives de l'Oise, H. 459.

(7) Cf. pl. XIX, fig. 1.

(8) Les dimensions principales de la chapelle sont les suivantes : long. totale, 12<sup>m</sup>,50; larg. totale, 13<sup>m</sup>,60; larg. de la nef, 5<sup>m</sup>,70; larg. des bas côtés, 3 mètres; haut. de la voûte du chœur, 10<sup>m</sup>,10; haut. de la voûte des bas côtés, 4<sup>m</sup>,90.

constater que l'architecte de la chapelle de Bellefontaine avait imaginé une disposition qui fut appliquée plus tard dans la nef de la cathédrale de Noyon. Chaque travée est soutenue par un arc en tiers-point surhaussé, dont les doubles claveaux sont ornés de quatre boudins (1). Les piles rectangulaires, complètement plates du côté de la nef, renferment aux quatre angles des petits fûts dépourvus de chapiteaux. Vis-à-vis du collatéral, un groupe de trois colonnettes engagées dans le pilier soutient les doubleaux et les arcs ogives des bas côtés. Les moulures des bases se composent d'une gorge entre deux tores, et les tailloirs se trouvent garnis d'un filet et d'une baguette reliés par un cavet. Les fenêtres de la nef, coupées au niveau de leur appui, reposaient sur un bandeau mouluré.

Le bas côté nord, terminé par un mur droit, renfermait trois travées. La première travée, aujourd'hui détruite, était recouverte au XII<sup>e</sup> siècle d'une voûte d'ogives dont les amorces sont encore visibles. Les deux nervures croisées de la seconde travée sont revêtues d'une fine arête entre deux tores, et les doubleaux décrivent une courbe en tiers-point très surhaussée, afin d'atteindre le même niveau que la clef des ogives où s'épanouit une fleur à larges pétales. Le profil de ces arcs se compose d'un méplat entre deux boudins et de trois tores accouplés. Les chapiteaux sont revêtus de feuilles d'eau à peine dégrossies : les tailloirs présentent un cavet encadré par une baguette et un filet. Au-dessus de la dernière travée s'élève une voûte d'arêtes fort bien appareillée qui repose sur quatre colonnettes, suivant une disposition tout à fait exceptionnelle. C'est une œuvre contemporaine de la croisée d'ogives précédente. D'ailleurs, le mélange des deux genres de voûtes est assez fréquent dans plusieurs autres monuments du XII<sup>e</sup> siècle, notamment à Poissy, à Longpont, à Domont (Seine-et-Oise), à Saint-Germer et à Saint-Martin des Champs. Une baie en plein cintre s'ouvre dans le mur du fond, et d'autres fenêtres de la même forme sont percées dans l'axe des travées.

Dans le bas côté sud, les voûtes d'ogives des deux premières travées, garnies d'une petite arête entre deux tores, sont dépourvues de formerets (2). On aperçoit une fleur épanouie au point d'intersection de leurs nervures. L'arc doubleau intermédiaire est en tiers-point : ses claveaux, ornés d'un méplat entre deux boudins, retombent sur deux colonnes engagées dans le même faisceau que les colonnettes destinées à soutenir les ogives. Les feuilles d'eau qui décorent les chapiteaux sont mal dégrossies, et les tailloirs offrent le même profil que dans l'autre collatéral. Au niveau du sol, quelques bases effritées sont revêtues de deux tores séparés par une gorge. En avant de la dernière travée, dont la voûte d'arêtes est englobée dans un four moderne, se trouve un doubleau en tiers point décoré de trois boudins accouplés. Les fenêtres en plein cintre qui éclairent le bas côté sud sont simplement ébrasées, et leur archivolt n'est pas entourée de moulures.

Encadré par un arc en tiers-point dont les claveaux sont garnis de quatre tores, le chœur est recouvert d'une grande croisée d'ogives dépourvue d'ornementation à la clef (3). Les nervures de cette voûte, qui mesurent 0<sup>m</sup>,55 de largeur, sont rehaussées d'un boudin en amande flanqué de deux gros tores (4), et viennent retomber maladroitement sur quatre colonnettes : l'arc triomphal est soutenu par six colonnes engagées. Les compartiments de remplissage portent la trace de nombreuses indécisions. Le constructeur a placé la clef des ogives beaucoup plus haut que le sommet de l'arc triomphal, en renonçant à établir des arcs formerets pour renforcer l'ossature de la voûte. Comme la dernière travée des bas côtés est adossée aux flancs de l'abside, les

(1) Cf. pl. XVIII, fig. 8.

(2) *Ibid.*, fig. 9, et pl. XIX, fig. 5.

(3) Cf. pl. XVIII, fig. 8, et pl. XIX, fig. 2.

(4) Cf. pl. XIX, fig. 4.

deux baies latérales du chœur s'ouvrent en dehors de l'axe. Trois fenêtres en plein cintre sont accouplées au fond du sanctuaire, suivant une disposition très fréquente dans les chevets bâtis sur plan carré, notamment à Autheuil en Valois, à Avrechy, à Canly, à Cauffry, à Noël-Saint-Martin (Oise), à Marizy-Sainte-Geneviève, à Saconin, à Vieils-Maisons (Aisne) et à Namps-au-Val (Somme). Leur archivolt surhaussée autour de la baie centrale et revêtue de deux boudins s'appuie sur quatre colonnettes. Un bandeau formé d'un filet et d'une baguette reliés par un cavet se déroule au-dessous des baies. Tous les chapiteaux du chœur sont garnis de feuilles d'eau très frustes dont la pointe se recourbe en forme de volute (1). Les tailloirs et les bases munies de griffes offrent des profils identiques à ceux que nous avons déjà signalés.

A l'extérieur, le dernier débris de la façade se compose d'une petite porte en plein cintre qui donne accès dans le bas côté sud. Les deux boudins appliqués sur l'archivolte se continuent sur les pieds-droits, et un cordon mouluré contourne les claveaux (2). Une seconde porte devait s'ouvrir dans l'axe de la façade au XII<sup>e</sup> siècle. Les fenêtres latérales, dépourvues de colonnettes, présentent un double ébrasement, et les baies de l'abside offrent la même simplicité de style. Pour résister à la poussée des ogives, l'architecte eut soin de disposer des contreforts très saillants à l'angle du chœur et sur le mur des bas côtés. La toiture de la chapelle n'existe plus, et la corniche primitive a disparu.

Les reins des voûtes, envahis par une abondante végétation, ont résisté jusqu'ici aux effets des intempéries; mais il aurait fallu prévoir tôt ou tard la destruction complète de la chapelle si la Commission des monuments historiques ne s'était pas décidée à en conserver les ruines, grâce aux efforts de M. Gonse. Nous sommes heureux d'avoir signalé l'intérêt de ce curieux édifice, dont la date certaine correspond à l'une des périodes les plus intéressantes de l'histoire de l'art gothique. Ses caractères archéologiques permettent de constater que l'usage de la croisée d'ogives et de l'arc en tiers-point était déjà répandu dans le Soissonnais avant 1130.

Dans un ouvrage récent, notre confrère M. Enlart, après avoir admis que la chapelle de Bellefontaine était un monument antérieur à 1145 (3), revient sur sa première opinion dans l'*erratum*, en fixant la construction de la chapelle au milieu du XII<sup>e</sup> siècle (4). Il prétend que la voûte du chœur est régulièrement appareillée; mais la disposition des compartiments de remplissage et les ogives qui pénètrent dans le mur, au lieu de retomber franchement sur les chapiteaux, prouvent au contraire toute l'inexpérience de l'architecte. Les fenêtres des bas côtés ne peuvent fournir aucun élément de date, et si les profils des tailloirs ressemblent à ceux de l'église abbatiale de Dommartin (Pas-de-Calais), construite entre 1140 et 1163, il est facile de constater, en parcourant l'ouvrage de M. Enlart, que les chapiteaux de l'église d'Airaines (Somme), attribuée par l'auteur à une période voisine de l'année 1130, sont identiques à ceux de la chapelle de Bellefontaine (5). La plupart des chapiteaux du chœur de Dommartin portent l'empreinte d'un art beaucoup plus avancé (6).

Si la coexistence des voûtes d'arêtes et des voûtes d'ogives se rencontre dans les églises de la Bourgogne et de la Champagne jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, on peut constater ce mélange à Airaines (Somme), à Poissy et à Saint-Martin des Champs dès le premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle. Enfin, les détails analogues signalés dans les églises d'Ourscamps et de Quesmy (Oise) ne peuvent fournir

(1) Cf. pl. XIX, fig. 11 à 15.

(2) *Ibid.*, fig. 3.

(3) *L'Architecture romane et de transition dans la région picarde*. Introduction, p. II, note 2.

(4) *Ibid.*, p. 239.

(5) *Ibid.*, fig. 38 et 39.

(6) *Ibid.*, fig. 74 à 81.

aucun argument contraire à notre théorie, car des profils du même genre se retrouvent au XII<sup>e</sup> siècle dans des monuments de date très différente. Pourquoi s'efforcer de détruire la valeur historique de la charte de 1125, en supposant que les religieux de Bellefontaine attendirent un quart de siècle avant de profiter de l'autorisation donnée par Lisiard? Si l'on ne veut pas reconnaître l'importance du texte que nous publions, il faut cesser de considérer l'histoire comme l'auxiliaire indispensable de l'archéologie.

## PIÈCE JUSTIFICATIVE

1125

LISIARD, ÉVÊQUE DE SOISSONS, DONNE A L'ABBÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY DE NOYON L'AUTORISATION DE FAIRE CONSTRUIRE UNE CHAPELLE AU PRIEURÉ DE BELLEFONTAINE.

(Archives de l'Oise, H. 459.)

In nomine sancte et individue trinitatis, patris et filii et spiritus sancti amen. Lisiardus, Dei gratia Suessionensis episcopus, sancte matris ecclesie filiis tam futuris quam presentibus in perpetuum. Loci nostri et officii ratio videtur exigere ut bene postulantium precibus annuentes aures eis facilem prebeamus. Cognoscat itaque generatio presens ac posteritas sequutura quod dominus Rainardus, beati Bartholomei Noviomensis ecclesie minister, nostram adierit presentiam et super his que hic continentur inferius nostre corroborationis auxilium expetierit. Est in continuo duorum territoriorum Caine et Nancel locus quidam qui Bellafontana nominatur eumque possessor ipsius castellaniis Noviomensis matris ecclesie locus erat, aliis vero magis id quod veritas habet affirmantibus quia ad jus ac possessionem Suessionensis absque dubio pertinebat, petierunt a nobis per antenominatum prelatum suum canonici sancti Bartholomei ut illi nos assensum largitioni preberemus eamque sigillatis litteris firmaremus. Nos igitur causa Dei petitioni eorum libenter assentimus, et si quis ultra unde eorum dilatetur possessio largiri voluerit bene laudamus et gratias agimus Deo. Concedimus etiam eisdem fratribus ut ibidem oratorium liceat sibi construere, tantum ut in extruendo oratorio sive ecclesia alterius terram non occupent, decimas parrochie reddent, alterius parrochiam non sollicitent. Si qui tamen cujuscumque sexus aut ordinis in eo loco proprietates suas eis communicaverint, ita ut vulgo dicitur quod ad unum panem cum eis sint, de jure parrochiali eos excipimus ut sicut corporum ita et animarum curam de his per omnia gerant. Alii autem circa ipsos hospitati suam habentes proprietatem juri parrochiali subiaceant. Decimas et oblationes quas debent ut ceteri reddentes, nisi si ex caritate consilium anime predicti fratres eis impendere voluerint. Constituimus etiam ut fructus hortorum suorum sive in herbis, sive in arboribus, absque addecimatione retineant; de reliquis vero decimas persolvant. Quod si illi ad quos decime pertinent ab hoc eos jure relaxare voluerint, quantum ad nos est assensum prebemus et similiter confirmamus. Laudat hoc archidiaconus noster dominus Petrus et ceteri cum clero nostro archidiaconi omnesque pariter assensum prebent in omnibus quorum nos signa atque nomina subter fecimus annotari.

Signum domni Lisiardi episcopi. S. Petri archidiaconi. S. Ansculfi archidiaconi. S. Ebali archidiaconi. S. Tebaldi archidiaconi. S. domni Walteri Sancti Johannis abbatis. S. Walteri decani. S. Bartholomei cantoris. S. Rothardi presbiteri. S. Johannis presbiteri. S. Bernardi presbiteri. S. Laurentii presbiteri.

Actum incarnationis dominice anno MCXXV, indictione III, regnante Francorum rege Ludovico.